



Historical Vehicle Club Belgium asbl

51 rue des Prés Communs
1120 Bruxelles

hvcb@hvcb.be
www.hvcb.be

EXTRAITS DES STATUTS

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre club et nous proposons de trouver ci-dessous les principaux renseignements relatifs aux statuts et activités de notre club.

HVCB

Il s'agit d'une association sans but lucratif (ASBL), créée en 1972, membre de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens (FIVA).

BUT

Consiste à encourager la sauvegarde, la préservation, la restauration, l'utilisation et la connaissance des véhicules automoteurs construits entre le 01-01-1925 et le 31-12-1970.

MEMBRES

Toute personne propriétaire d'un véhicule construit entre 1925 et 1970 exprimant son adhésion aux buts et activités du club peut introduire une demande d'affiliation en soumettant le formulaire en annexe au comité directeur.

ACTIVITÉS

Rassemblements de véhicules anciens (1925-1970), promenades, réunions, concours d'élégance, visite de circuits et musées etc.

Dans le cadre des activités organisées par le club chaque participant dégage les organisateurs de l'HVCB et le club HVCB de toute responsabilité découlant de sa participation à ces activités.

Edition d'une revue avec articles concernant le monde des véhicules anciens. Annonce sur site internet de vente de voitures anciennes (1925-1970) appartenant aux membres HVCB.

Toutes autres activités ayant trait aux véhicules anciens.

VÉHICULES

Les véhicules sont homologués par une commission technique désignée par le comité directeur. Les véhicules doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur concernant la circulation automobile, dûment assurés et munis de l'équipement de sécurité obligatoire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un comité directeur composé de minimum 3 à maximum 10 membres, élus lors des Assemblées générales, prend toutes les décisions nécessaires pour le bon fonctionnement du club.